RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SPOTLIGHT® PLUS

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000505

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : RDAY-N20U-8N45-8N5S

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:
Centres antipoison en France:
Paris: 01.40.05.48.48
Lyon: 04.72.11.69.11
Marseille: 04.91.75.25.25
Lille: 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/des bottes.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

Etiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carfentrazone-éthyle (ISO)	128639-02-1 607-309-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 2,5 - < 10
Polyether-modified polysiloxane	134180-76-0	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10

		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 1,08 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.550 mg/kg	
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8 273-234-6	Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.001 mg/kg	>= 1 - < 2,5
Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié	64742-95-6 265-199-0 649-356-00-4	Flam. Liq. 3; H226 Muta. 1B; H340 Carc. 1B; H350 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	< 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	:	Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique. Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Composés chlorés Composés de fluor

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Enlever toute source d'ignition. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Assurer une ventilation adéquate. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.
Précautions pour le stockage en commun	:	Ne pas entreposer près des acides.
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,48 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,43 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
oléate de 2-éthylhexyle	Sédiment d'eau douce	1,44 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	1,44 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	20 mg/kg poids sec (p.s.)
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	Eau douce	0,023 mg/l
	Eau de mer	0,002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	5,5 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,35 mg/kg
	Sédiment marin	0,135 mg/kg
	Sol	0,124 mg/kg
	Utilisation intermittente (eau douce)	0,290 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel	:	Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.
Remarques	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
Mesures de protection	:	Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi. Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	jaune-orange
Odeur	:	huileux
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supé-	:	non déterminé

rieure / Limite d'inflammabilité supérieure		
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	111 °C
Température de décomposition	:	non déterminé
pH	:	4,86 Concentration: 1 % Dans une dispersion aqueuse à 1 %.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	non déterminé
Viscosité, cinématique	:	20,42 mm2/s (40 °C)
		23,44 mm2/s (40 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	dispersable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	:	0,9308 (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

Répartition de la taille des particules	:	Non applicable
Forme	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	Non comburant
Inflammabilité (liquides)	:	inflammable, Sur la base des informations disponibles, les critères de classification pour le danger d'inflammabilité ne sont pas remplis.
Auto-inflammation	:	356 °C
Tension superficielle	:	30 mN/m, 25 °C 29 mN/m, 40 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5,11 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): 5.143 mg/kg Méthode: FIFRA 81.01 Symptômes: Tremblements BPL: oui
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,09 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: EPA OPP 81 - 3 Symptômes: Tremblements, chromodacryorrhée, Ecoulement nasal BPL: oui Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.000 mg/kg Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2 Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique. Remarques: pas de mortalité

Polyether-modified polysiloxane:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): 3.200 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 1,08 mg/l

		Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin): 1.550 mg/kg
		DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL0 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Remarques: pas de mortalité
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 1.000 - 1.600 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat, femelle): 3.492 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
		DL50 (Rat, mâle): 6.984 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6,193 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 3.160 mg/kg Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	US EPA Ligne directrice OPP 81-5

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Polyether-modified polysiloxane:

Résultat : irritation légère

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce : Lapin
Evaluation : N'est pas classé comme irritant
Méthode : EPA OPP 81-4
Résultat : irritation légère
BPL : oui

Polyether-modified polysiloxane:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation modérée des yeux

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce : Lapin
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	US EPA Ligne directrice OPP 81-6
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Polyether-modified polysiloxane:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: essai de mutation inverse Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Pas de potentiel génotoxique

Polyether-modified polysiloxane:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires Type de Test: essai de mutation inverse Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: Test du micronoyau Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: étude in vitro sur les dommages et/ou la réparation de l'ADN
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation inverse
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle osseuse
Espèce: Rat (mâle et femelle)
Voie d'application: Inhalation
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAEL : 3 - 9 mg/kg p.c./jour
Résultat : négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Cancérogénicité - Evaluation : Preuves limitées d'effets cancérigènes lors d'études effectuées sur les animaux

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur plusieurs générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Ingestion
Fertilité: NOEL: 4.000 ppm
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 100 mg/kg p.c./jour
Toxicité embryo-fœtale.: NOEL: 600 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Toxicité maternelle générale: NOEL: 150 mg/kg p.c./jour
Toxicité embryo-fœtale.: NOEL: > 300 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude sur trois générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 14, 70, 350 mg/kg bw d
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 350 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 350 mg/kg p.c./jour
Toxicité générale sur la génération F2: NOAEL: 350 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 0.2, 2.0, 300 and 600 mg/kg
Durée d'un traitement unique: 20 jr

		Toxicité maternelle générale: LOAEL: 600 Poids corporel mg / kg Tératogénicité: LOAEL: 600 mg/kg p.c./jour Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Effets sur la fertilité	:	Type de Test: Étude sur trois générations Espèce: Rat Voie d'application: Inhalation (vapeur) Fertilité: NOAEC Mating/Fertility: 7,5 mg/l Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Incidences sur le développement du fœtus	:	Espèce: Souris Voie d'application: Inhalation (vapeur) Toxicité maternelle générale: LOAEC: 500 partie par million Symptômes: Incidences sur la mère.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Remarques	:	Aucun effet indésirable n'a été signalé

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Evaluation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Evaluation	:	Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Espèce	:	Souris, mâle et femelle
NOAEL	:	1000 ppm
LOAEL	:	4000 ppm
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 days
Organes cibles	:	Sang

Espèce	:	Chien, mâle et femelle
NOEL	:	150 mg/kg
LOAEL	:	500 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 days
Organes cibles	:	Sang

Espèce	:	Chien, mâle et femelle
NOEL	:	50 mg/kg
NOAEL	:	150 mg/kg
LOAEL	:	500 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	12 months
BPL	:	oui
Organes cibles	:	Sang

Polyether-modified polysiloxane:

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	200 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	28 d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 407

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEL	:	40 mg/kg p.c./jour
LOAEL	:	115 mg/kg p.c./jour
Voie d'application	:	Oral - nourriture
Durée d'exposition	:	6 months
Dose	:	40, 115, 340, 1030 mg/kg bw d
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOAEC	:	0,8 - 0,9 mg/l
Voie d'application	:	Inhalation
Atmosphère de test	:	vapeur
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Espèce	:	Rat, mâle
NOAEL	:	600 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Remarques	:	Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Effets neurologiques

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):
Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Algues): 0,45 mg/l NOEC (Algues): 0,1 mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,55 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 9,8 mg/l Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,012 mg/l Durée d'exposition: 72 h

		NOEC (Algues): 0,001 mg/l Durée d'exposition: 96 h CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,0057 mg/l Durée d'exposition: 14 jr CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,0133 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,00933 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	10
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC (boue activée): 1.000 mg/l Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 22 µg/l Durée d'exposition: 89 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Type de Test: Phase de Vie-Précoce Méthode: OCDE Ligne directrice 210 BPL: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 35 mg/l Point final: la reproduction Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 850.1300 Remarques: Les informations sont données sur la base des résultats obtenus à partir de produits similaires.
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	100
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC: 820 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 216 Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation de l'azote.

		Méthode: OCDE ligne directrice 217 Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisation du carbone.
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 5.620 ppm Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Remarques: Diététique DL50: 2.250 mg/kg Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) NOEL: 1000 ppm Point final: Test de Reproduction Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie) DL50: > 200 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles méllifères DL50: > 200 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

Données Toxicologiques sur les Sols	:	Nocif pour l'environnement des sols.

Polyether-modified polysiloxane:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,1 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Scenedesmus subspicatus): 28,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50 (Scenedesmus subspicatus): 152,2 mg/l Durée d'exposition: 72 h

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 31,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 62 mg/l

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 29 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): 550 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,23 mg/l Durée d'exposition: 72 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Type de Test: Essai en dynamique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 1,18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en dynamique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC: 250 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les plantes	:	CE50: 167 mg/kg Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Sorghum bicolor (sorgho) 80 mg/kg

		Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Avena sativa (avoine)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	EC10: 82 mg/kg Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Hypoaspis aculeifer Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Toxicité pour les poissons	:	NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 4,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 8,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 4,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 3,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)): 15,41 mg/l Durée d'exposition: 40 h Type de Test: Inhibition de la croissance Remarques: La valeur est donnée basée sur une approche SAR/AAR en utilisant la boîte à outils de l'OCDE, DEREK, les modèles QSAR VEGA (modèles CAESAR), etc.
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOELR: 2,6 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) Méthode: OCDE Ligne directrice 204 Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 2,6 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.
Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Biodégradabilité : Inoculum: Boue activée, non adaptée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 2,9 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: > 35 - 45 %
Durée d'exposition: 10 jr

Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition — non spécifié:

Biodégradabilité : Concentration: 49,2 mg/l
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 77,05 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Durée d'exposition: 28 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 176
Méthode: OCDE ligne directrice 305E
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,7 (20 °C)

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16
Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,595 (20 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Dans des conditions normales, la substance/le mélange est mobile dans le sol.
Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

Composants:

carfentrazone-éthyle (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: La substance/le mélange et ses métabolites dans le sol ont un potentiel de mobilité, mais n'ont pas été détectés dans une étude de lixiviation sur le terrain.

Koc: 866, log Koc: 2,93

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.
Eliminer comme produit dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082

ADR	:	UN 3082
RID	:	UN 3082
IMDG	:	UN 3082
IATA	:	UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carfentrazone-éthyle)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carfentrazone-éthyle)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Carfentrazone-éthyle)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Carfentrazone-éthyle)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Carfentrazone-éthyle)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9	
ADR	:	9	
RID	:	9	
IMDG	:	9	
IATA	:	9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
ADR		
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	oui

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui

RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui

IMDG

Polluant marin	:	oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement	:	oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement	:	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	84
Surveillance médicale renforcée (R4624-23)	:	Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B
Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)	:	4510

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	:	Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. ETHYL (RS)-2-CHLORO-3-{2-CHLORO-5-[4-(DIFLUOROMETHYL)-4,5-DIHYDRO-3-METHYL-5-OXO-1H-1,2,4-TRIAZOL-1-YL]-4-FLUOROPHENYL}PROPIONATE Polymeric surfactant Aromatic hydrocarbons, C9; Alkylbenzenes; C9-aromatics Polyether-modified polysiloxane oléate de 2-éthylhexyle
ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.

H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	:	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	:	Peut provoquer le cancer.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Muta.	:	Mutagénicité sur les cellules germinales
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantita-

tive); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Skin Sens. 1	H317	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Clause de non-responsabilité
FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2023 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR